

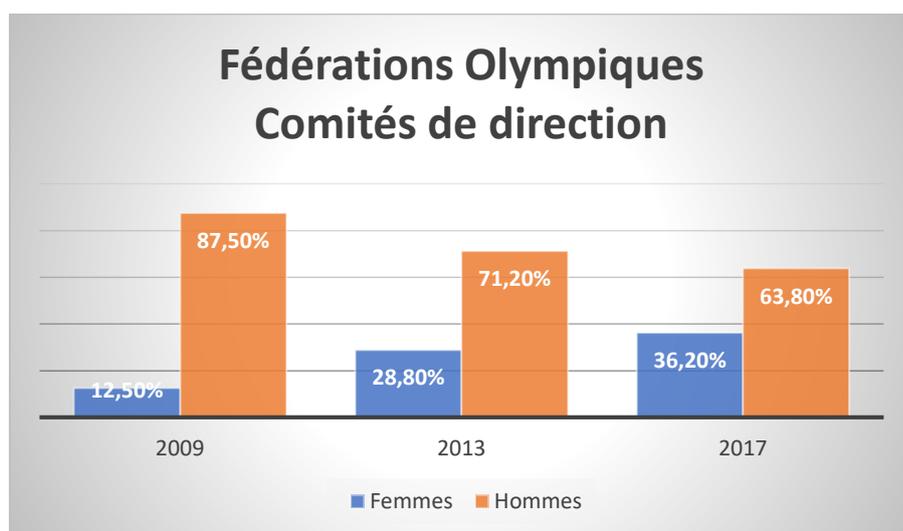


CONFERENCES REGIONALES DU SPORT

La parité femme/homme dans les fédérations à l'horizon 2024

Voilà près de deux décennies que les fédérations sportives se voient contraintes par la loi à donner progressivement davantage de place aux femmes dans leurs instances de gouvernance au niveau national. Après une obligation de proportionnalité par rapport au *nombre de licencié.e.s* - décret du 7 janvier 2004, la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité *réelle* des femmes et des hommes » impose des quotas. Avec la loi du Mars 2022 « *de démocratisation du sport* », c'est la parité femme-homme qui devra être respectée en 2024 au niveau national et en 2028 au niveau régional.

Si l'on se réfère aux seules fédérations olympiques, l'étude réalisée par Egal Sport¹ montre que, malgré l'absence de sanction pour non-respect des textes, la progression de la place des femmes au sein des instances dirigeantes nationales a été notable passant de 12,5% en 2009 à 28,8% en 2013 puis à 36,2% en 2017.



¹ <https://www.egalsport.com/les-%C3%A9tudes-d-egal-sport/etudes-sur-la-gouvernance-des-f%C3%A9d%C3%A9rations/bilan-%C3%A9lections-f%C3%A9d%C3%A9rations-olympiques-2020/>

L'enquête réalisée par le CNOSF en 2021² montre que sur les 106 fédérations affiliées au CNOSF les femmes représentent 38% des Comités d'administration (C.A.) nationaux et 31% des Comités d'administration régionaux. L'obligation de parité en 2024 au niveau national impose que 252 femmes intègrent les C.A. fédéraux et qu'en 2028, 2447 femmes rejoignent les C.A. régionaux. L'objectif est bien identifié et des actions menées par le CNOSF (Club des 300 femmes dirigeantes) et quelques fédérations sont en cours.

La nouvelle gouvernance du sport et ses instances régionales

Alors que les ligues ou comités régionaux des fédérations sportives mettent en œuvre au plan régional les projets fédéraux, la nouvelle gouvernance du sport, charge les conférences régionales et conférences des financeurs du sport (décret du 20 octobre 2020) de décliner la stratégie nationale de développement du sport portée depuis le 1er août 2019 par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Chaque conférence régionale du sport est constituée de quatre collèges qui comprennent des représentants, de l'Etat (collège 1), des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération (collège 2), du mouvement sportif (collège 3) et des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport et des organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique (collège 4).

Cette instance est chargée d'élaborer le **projet sportif territorial (PST) de la région**. La conférence des financeurs du sport, émet des avis sur le financement des projets les plus structurants du PST.

Alors que les ligues des fédérations sont contraintes à la parité femme/homme dès 2028, aucun quota sexué n'est imposé aux conférences régionales. A ce jour, 14 d'entre elles ont été installées pour une durée de 5 ans, 12 en métropole (manque la Corse), Guadeloupe et Mayotte.

Afin de voir quel niveau de mixité sexuée caractérisait ces instances, Egal Sport a étudié leur composition nominative en se référant à leur publication sur le site de l'Agence Nationale du Sport. Sans contrainte statutaire de répartition sexuée, les avancées de la place des femmes dans le sport infusent-elles de façon naturelle dans ces structures ou bien les femmes se retrouvent-elles en nette minorité ?

² https://cloud.cnosf.fr/storage/u.svc/download.dn/fid/10227791297133994189_2299015187895671877

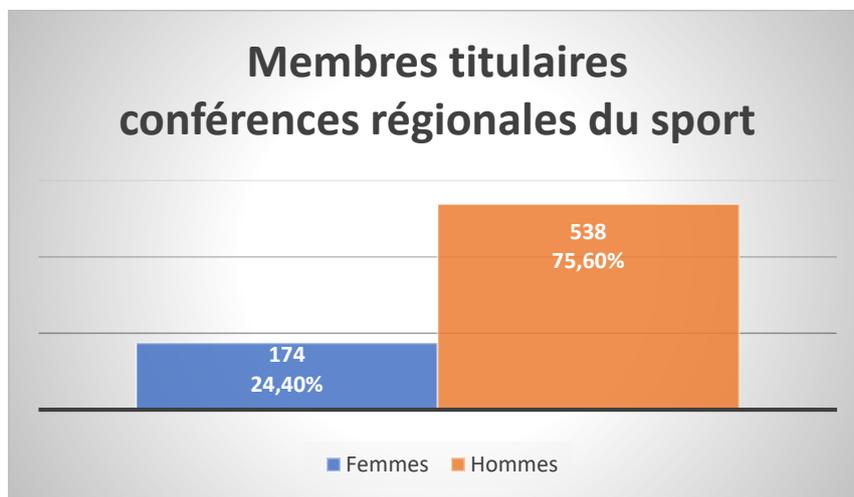
Quelle place occupent les femmes dans les conférences régionales du sport ?

Constat 1 :

La composition nominative des conférences régionales du sport ne comporte pas l'obligation de mentionner le sexe des personnes y siégeant. Et comme le signalait, en 2017, notre experte Egal Sport, Catherine Louveau dans la revue Jurisport N°171 (janvier 2017), « *Le manque de statistiques et de travaux d'enquête constituent autant d'indices des résistances durables du monde sportif à la participation plus égalitaire des femmes aux postes de responsabilités et de pouvoir.* » Pour établir ces statistiques, nous avons dû faire une recherche du sexe pour chacun des 1163 membres siégeant dans ces instances.

Constat 2 :

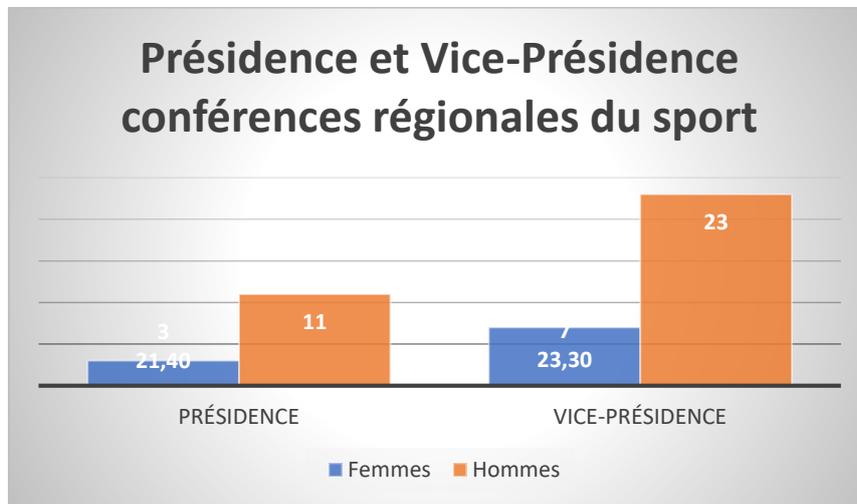
Si l'on se réfère aux membres titulaires (712), le taux de féminisation des 14 conférences régionales installées s'élève à 24,40%.



Constat 3 :

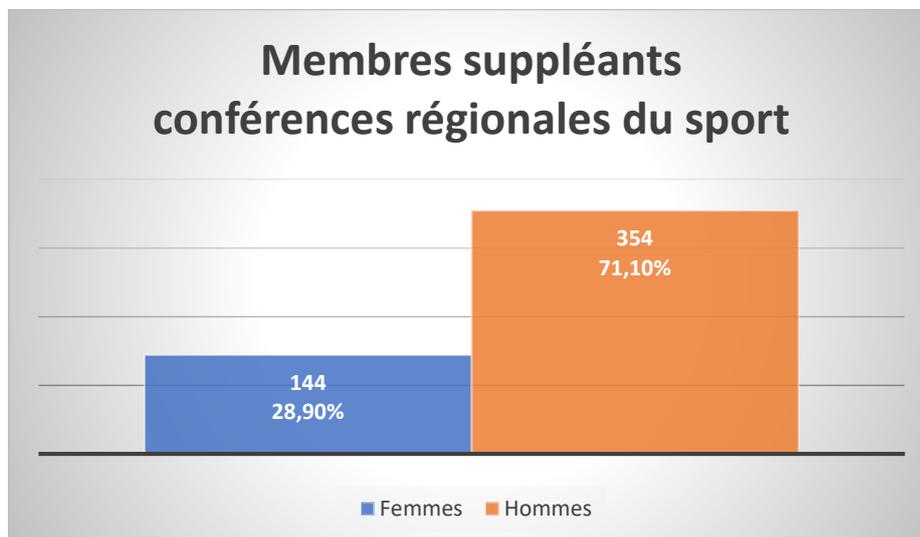
Seules 3 femmes, 21,40%, sur les 14 régions, exercent la présidence de ces instances. Il s'agit pour les Hauts-De-France de **Florence BARISEAU**, Vice-présidente du Conseil Régional, en charge des sports, de la jeunesse et de la vie associative ; pour l'Ile-De-France, d'**Evelyne CIRIEGI**, Présidente du CROSIF ; pour les Pays-De-Loire de **Isabelle LEROY** Vice-présidente du Conseil Régional en charge de la commission Culture, sports, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes.

7 femmes sont Vice-présidentes sur un total de 30 élus soit 23,3%. Elles se répartissent dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Guadeloupe, Ile-De-France, Normandie et Pays-De-Loire. Seule l'Ile-De-France a placé deux femmes à la présidence et la Vice-Présidence.



Constat 4 :

Les membres suppléants (498) qui représentent 42,80% des membres totaux sont légèrement plus féminisés avec 28,90 % de femmes.

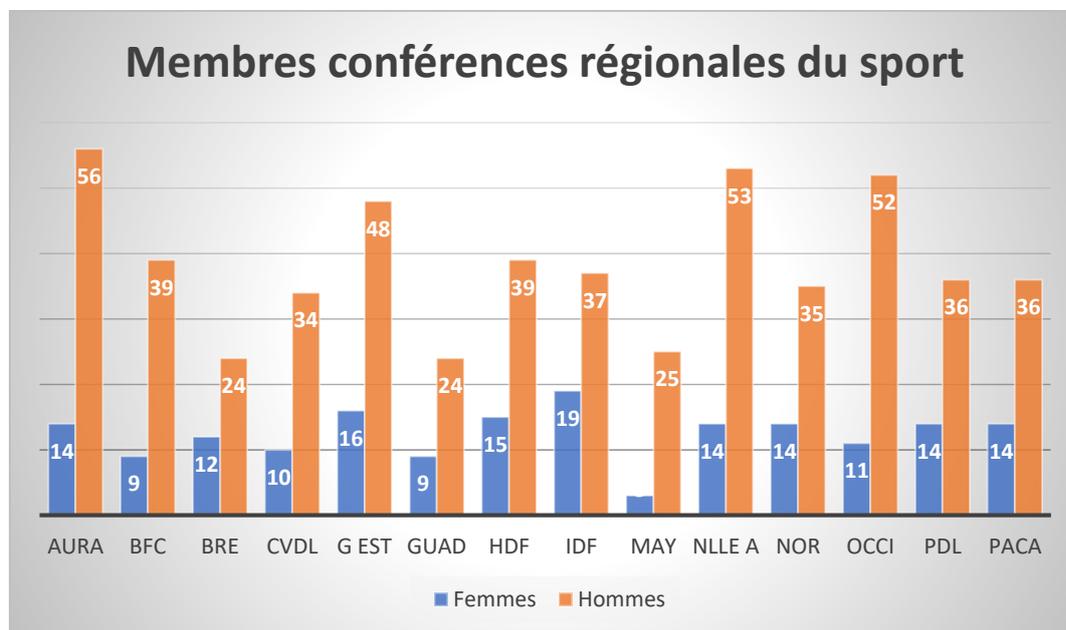


Constat 5 :

Seules 2 régions offrent un taux de féminisation supérieur à 30% : L'île de France (33,90 %) et la Bretagne (33,30 %).

Constat 6 :

4 Régions sont à 20% ou moins de femmes : Auvergne-Rhône-Alpes (20%), Bourgogne-Franche-Comté (18,75%), Occitanie (17,46 %) et Mayotte (10,71%).



Qu'en conclure ?

Le taux de féminisation moyen des conférences régionales du sport qui s'élève à 24,40% est de 7 points inférieur au celui des comités régionaux des fédérations.

Alors que ces derniers vont devoir mettre en œuvre des actions pour atteindre la parité sexuée dans 6 ans, aucune contrainte ne s'impose aux nouvelles instances régionales installées pour une période de 5 ans. On ne peut que regretter l'absence totale de contrainte en terme de mixité dans les statuts comme par exemple la constitution de binômes titulaires/suppléants mixtes.

Dans aucune région, le taux de féminisation n'atteint le seuil critique de 35%. Si l'on se réfère à l'étude de Rosabeth Kanter³ qui indique que la taille minimale que doit avoir une minorité pour réellement influencer le comportement du groupe dominant se situerait à 35%, les femmes ne vont que très difficilement faire valoir leur point de vue quant à l'élaboration du projet sportif territorial (PST) de la région.

Il serait bien surprenant que les conférences des financeurs du sport, dont les compositions ne sont pas encore connues, mais qui comprennent, à l'image des conférences régionales, 4 collègues, sans critère sexué, fassent exception.

Enfin, cette étude démontre qu'en terme d'égalité entre les femmes et les hommes, l'imposition de quotas sexués restent encore aujourd'hui une absolue nécessité.

³ <http://femmes3000cotedazur.blogspot.com/media/01/02/1402273822.pdf>



EGAL SPORT

CONFERENCES REGIONALES DU SPORT - MEMBRES au 04/06/2022

source ANS - <https://www.agencedusport.fr/conferences-regionales-du-sport>

REGION	COLLEGES	TITULAIRES				SUPPLEANT.E.S				TOTAL FEMMES	TOTAL GENERAL	% FEMMES TOTAL
		FEMMES	HOMMES	TOTAL TIT	% FEMMES TITU	FEMMES	HOMMES	TOTAL SUP	% FEMMES SUP			
AUVERGNE - RHONE - ALPES	C1 ETAT	2	5			2	5					
	C2 CT	8	37			13	30					
	C3 MS	4	10			7	6					
	C4 ME	0	4			2	2					
	TOTAL	14	56	70	20,00	24	43	67	35,82	38	137	27,74
BOURGOGNE - FRANCHE - COMTE	C1 ETAT	2	6			1	6					
	C2 CT	5	18			5	14					
	C3 MS	1	7			3	5					
	C4 ME	1	8			0	5					
	TOTAL	9	39	48	18,75	9	30	39	23,08	18	87	20,69
BRETAGNE	C1 ETAT	1	4			3	2					
	C2 CT	4	8			5	6					
	C3 MS	5	4			3	3					
	C4 ME	2	8			1	6					
	TOTAL	12	24	36	33,33	12	17	29	41,38	24	65	36,92
CENTRE - VAL - DE - LOIRE	C1 ETAT	1	5			0	0					
	C2 CT	3	20			6	12					
	C3 MS	3	6			1	6					
	C4 ME	3	3			2	4					
	TOTAL	10	34	44	22,73	9	22	31	29,03	19	75	25,33
CORSE NON INSTALLEE	C1 ETAT											
	C2 CT											
	C3 MS											
	C4 ME											
	TOTAL											
GRAND EST	C1 ETAT	3	6			3	4					
	C2 CT	10	25			9	20					
	C3 MS	1	8			1	6					
	C4 ME	2	9			3	8					
	TOTAL	16	48	64	25,00	16	38	54	29,63	32	118	27,12
GUADELOUPE	C1 ETAT	2	5									
	C2 CT	2	7									
	C3 MS	3	6									
	C4 ME	2	6									
	TOTAL	9	24	33	27,27							
HAUTS - DE - France	C1 ETAT	2	5			4	5					
	C2 CT	7	17			1	16					
	C3 MS	4	5			0	9					
	C4 ME	2	12			1	9					
	TOTAL	15	39	54	27,78	6	39	45	13,33	21	99	21,21
ILE - DE - France	C1 ETAT	1	6			1	3					
	C2 CT	11	18			9	19					
	C3 MS	3	6			5	3					
	C4 ME	4	7			2	5					
	TOTAL	19	37	56	33,93	17	30	47	36,17	36	103	34,95
MAYOTTE	C1 ETAT	1	5									
	C2 CT	1	8									
	C3 MS	1	5									
	C4 ME	0	7									
	TOTAL	3	25	28	10,71							
NOUVELLE AQUITAINE	C1 ETAT	3	4	7		2	6					
	C2 CT	9	33			11	24					
	C3 MS	1	8			1	7					
	C4 ME	1	8			3	6					
	TOTAL	14	53	67	20,90	17	43	60	28,33	31	127	24,41
NORMANDIE	C1 ETAT	3	3									
	C2 CT	6	17									
	C3 MS	1	8									
	C4 ME	4	7									
	TOTAL	14	35	49	28,57							
OCCITANIE	C1 ETAT	2	6			1	7					
	C2 CT	7	32			8	26					
	C3 MS	2	7				8					
	C4 ME	0	7			2	5					
	TOTAL	11	52	63	17,46	11	46	57	19,30	22	120	18,33
PAYS - DE - LOIRE	C1 ETAT	2	5									
	C2 CT	7	17			9	15					
	C3 MS	2	7			3	4					
	C4 ME	3	7			2	6					
	TOTAL	14	36	50	28,00	14	25	39	35,90	28	89	31,46
PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR	C1 ETAT	1	6			2	2					
	C2 CT	9	14			3	10					
	C3 MS	3	6			3	2					
	C4 ME	1	10			1	7					
	TOTAL	14	36	50	28,00	9	21	30	30,00	23	80	28,75
TOTAUX	C1 ETAT	26	71			19	40					
	C2 CT	89	271			79	192					
	C3 MS	34	93			27	59					
	C4 ME	25	103			19	63					
	TOTAL	174	538	712	24,44	144	354	498	28,92	292	1100	26,55

174

538

712

144

354

498

292

1100

REGION	PRESIDENCE				VICE-PRESIDENCE			
	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%FEMMES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%FEMMES VP
AUVERGNE -RHONE ALPES			1		1		1	
BOURGOGNE -FRANCHE -COMTE			1		1		1	
BRETAGNE			1		1		1	
CENTRE - VAL -DE - LOIRE			1				2	
CORSE								
GRAND - EST			1				3	
GUADELOUPE			1		1		1	
HAUTS - DE - France	1						2	
ILE DE France	1				1		1	
MAYOTTE			1				2	
NOUVELLE AQUITAINE			1				2	
NORMANDIE			1		1		1	
OCCITANIE	1						3	
PAYS - DE - LOIRE			1		1		1	
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR			1				2	
TOTAUX	3	11	14	21,43	7	23	30	23,33